

INSPECTIONS

Nice, le 9 septembre 2024

Affaire suivie par :  
Thierry CASSUBIE  
Laurence LEYENDECKER  
Sylvie MEISSE  
Tél : 04.93.53.71.50/51  
Mél : liste.ia-ipr-evs@ac-nice.fr

L'équipe des IA-IPR EVS

à

53 avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX 2

Mesdames et Messieurs les professeurs-  
documentalistes et les CPE de l'académie de  
Nice

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR EVS de l'académie de Nice**

Mesdames et Messieurs les professeurs-documentalistes,  
Mesdames et Messieurs les CPE de l'académie de Nice,  
Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et nous adressons nos vœux de bienvenue aux personnels arrivant dans notre académie ou débutant dans la fonction.

Comme professeur documentaliste et comme CPE, vous inscrivez votre action dans les priorités de l'année 2024-2025, fixées par la circulaire de rentrée « Ne laisser aucun élève au bord du chemin » (<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo26/MENE2417753C>).

Nous souhaitons ainsi attirer votre attention sur les points suivants de la circulaire :

**1/ Garantir l'égalité des chances et s'assurer de la réussite de tous les élèves.**

« Dans le second degré, une nouvelle ambition est affirmée pour le collège », notamment avec la mise en place des groupes de besoin en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> à la rentrée. Dès le printemps dernier, les IA-IPR de lettres et de mathématiques ont accompagné les équipes de ces disciplines en établissement ; ils poursuivront leur accompagnement selon des modalités qui seront précisées. Les professeurs-documentalistes et les CPE, depuis leurs missions spécifiques au sein des collèges, apporteront leur contribution à la mise en place de cette nouvelle prise en charge des élèves, à chaque fois que cela sera pertinent dans l'organisation prévue localement. Vous trouverez des ressources à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/4014/les-groupes-en-francais-et-en-mathematiques-en-6e-et-en-5e>.

Ce nouveau cadre gagnera à prendre appui sur la dynamique de collaboration avec nos collègues du premier degré dans les collèges ; c'est pourquoi nous vous invitons à poursuivre et à renforcer le lien inter-degrés.

« La réussite scolaire des élèves passe par l'ambition, la connaissance et l'estime de soi. (...) L'institution scolaire joue un rôle majeur pour permettre à chaque jeune d'aller au plus haut de ses potentialités », il faut « qu'il ait confiance dans ses capacités et qu'il ose être ambitieux ».

Au collège, nous appelons ainsi votre attention sur les activités de découverte des métiers en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Les professeurs documentalistes, tout comme les CPE, chacun dans son mode de contribution spécifique, veilleront par conséquent à contribuer à cette dynamique au sein de leur établissement, avec l'appui des régions, de l'Onisep et de tous les partenaires du monde socio-économique afin de

faire connaître aux élèves la diversité des métiers, des formations qui y mènent et le fonctionnement du monde du travail.

Par ailleurs, dans cette lutte contre les inégalités scolaires et culturelles, nous engageons chacun à porter une attention spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers, aux élèves issus des milieux défavorisés, et mais aussi aux jeunes filles qui ont tendance à s'auto-censurer, notamment s'agissant des formations scientifiques. Les professeurs documentalistes et les CPE, dans leurs champs de compétences, pourront travailler de concert, avec les enseignants et les Psy-En à cet égard, pour qu'« aucun élève ne soit laissé au bord du chemin ».

Enfin, pour répondre aux besoins des élèves, nous vous rappelons que vous pouvez participer aux différents dispositifs d'accompagnement des élèves, à savoir, *Devoirs faits*, obligatoire en 6<sup>e</sup> et pour les élèves volontaires de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, aux *Vacances apprenantes* pour les élèves volontaires, à *l'accompagnement personnalisé* en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>.

La réforme des lycées professionnels poursuit son déploiement à la rentrée scolaire 2024, avec notamment une nouvelle organisation du cycle de formation au baccalauréat professionnel. Elle confirme la place importante du lycée professionnel, voie d'avenir et d'excellence pour les jeunes, en visant les objectifs suivants : attractivité, parcours choisis, lutte contre le décrochage scolaire, réussite dans la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Ainsi, pour valoriser cette voie, nous attirons votre attention tout particulièrement sur votre action éventuelle au sein de votre établissement pour préparer la compétition mondiale « *Worldskills* » de la rentrée scolaire prochaine à savoir celle de 2025. En effet, la 48<sup>e</sup> édition se déroulera à Marseille. Cet événement d'envergure internationale a pour ambition de mettre en valeur l'excellence des savoir-faire de la jeunesse, les formations de la voie professionnelle et la diversité des métiers.

Par ailleurs, la mise en place des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire et des cellules de veille doit amener les équipes à se questionner sur les stratégies de prévention et de suivi des élèves sur tous les temps scolaires. Le dispositif « Tous droits ouverts », permet d'agir immédiatement lorsqu'un élève décroche, sans attendre qu'une situation de déscolarisation s'installe, en mobilisant les solutions les plus adaptées. Là encore, votre expertise dans vos champs d'action respectifs est de nature à favoriser la qualité du suivi individualisé des élèves.

Enfin, au niveau académique, les trente-trois collèges identifiés comme faisant partie des « réseaux d'égalité des chances et des territoires », qui accueillent les populations les plus fragiles de notre académie, continueront à bénéficier d'un soutien particulier. Pour cette raison, tous les collèges RECT que l'équipe des IA-IPR EVS n'a pas pu visiter l'an dernier le seront cette année, afin de poursuivre et de renforcer cet accompagnement. Si certains d'entre vous souhaitent anticiper notre contact, qu'ils n'hésitent pas à le faire en écrivant à l'ensemble des trois IA-IPR EVS.

## **2/ Renforcer la cohésion de la communauté éducative.**

« Notre École est à la fois le berceau et le creuset de notre République, de ses principes et valeurs, et de ses réussites ». Ces objectifs passent par la poursuite des grands objectifs déjà engagés concernant l'égalité filles-garçons, le respect des valeurs de la République ou encore la lutte contre le harcèlement.

Sur ces champs qui concernent tout personnel, nous vous savons particulièrement engagés du fait de vos missions propres, au sein desquelles elles occupent une part centrale. Vous savez qu'il est prioritaire de favoriser une approche permettant de faire vivre ces valeurs aux élèves, de leur permettre de les expérimenter, à travers la construction d'un parcours citoyen riche et varié, comme par leur implication dans des événements s'appuyant par exemple sur des journées nationales et mondiales, ainsi que sur l'apport de partenaires locaux ou nationaux pouvant vous accompagner dans cette démarche.

Au collège et au lycée, exercer un mandat et participer à une élection contribuent à l'apprentissage d'une citoyenneté active. La prise en compte effective de la parole des élèves dans les instances au sein desquelles ils sont représentés améliore le fonctionnement des établissements et le bien-être des élèves. Cette année le renouvellement des instances lycéennes et collégiennes est un temps fort à saisir, pour lequel vous pouvez vous appuyer sur la DAVLC, Marie SPINELLA, et les ressources qu'elle met à votre disposition :

<https://digipad.app/p/489633/9e95e647c2786>

<https://digipad.app/p/464452/6cfd1f83c957a>

Par ailleurs, dans le cadre du plan laïcité (<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo42/MENG2232014C.htm>), il appartient aux CPE de former les assistants d'éducation au principe de laïcité et aux valeurs de la République, pour **la fin du mois de novembre au plus tard**, en s'appuyant notamment sur l'ensemble des ressources mises à disposition sur le padlet réalisé par Mesdames ESTEBAN et COUDERT, CPE que nous remercions chaleureusement (<https://digipad.app/p/701951/8976a5e7ec801>). Le vademecum « La Laïcité à l'École » de mars 2024 (<https://eduscol.education.fr/document/1609/download?attachment>) constitue un document de référence auquel nous vous engageons à vous reporter le plus régulièrement possible.

La priorité de notre École, c'est aussi « *soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé* ». Aussi, pour que l'École soit un sanctuaire républicain, un soutien et une protection doivent être apportés aux élèves et aux personnels face à toutes les formes de violence. Dans cette perspective, nous vous invitons à consulter le plan ministériel d'avril 2024 qui détaille les mesures destinées à améliorer la sécurité, le climat scolaire et le bien-être dans les établissements.

Pour assurer la protection de l'École, la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes demeure une priorité à l'École. De ce fait, les Conseillers Principaux d'Éducation sont invités à être membres de l'équipe ressource du dispositif « Phare » et à participer à l'écriture du protocole afférent. Les professeurs documentalistes, quant à eux, continueront plus avant leur travail essentiel d'éducation aux médias, à l'information et aux bons usages des réseaux sociaux. Enfin, l'apprentissage des compétences psychosociales engage toutes les disciplines et tous les personnels au quotidien (vous trouverez des ressources utiles en cliquant sur ce lien : <https://www.cartablecps.org/page-1-0-0.html>)

Depuis le milieu de l'année scolaire dernière, il a été mis en place un numéro unique, le 30 18, à diffuser auprès des élèves et des familles, pour signaler les situations de harcèlement et de cyberharcèlement. De la même façon, nous vous invitons à rappeler l'existence des numéros 119 pour l'enfance maltraitée et du 31 14, numéro vert de prévention du suicide.

Construire un cadre protecteur au sein des établissements c'est aussi favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève. Dans ce cadre, nous vous invitons à prendre connaissance dans votre établissement du protocole santé mentale, du repérage à la prise en charge, pour engager l'ensemble de la communauté éducative sur ce sujet. Par ailleurs, cette priorité prévoit la formation de deux personnels par collège au secourisme en santé mentale, dont le CPE. Vous serez informés ultérieurement de son déploiement.

### 3/ Construire l'École du futur.

« L'École est aussi la fabrique de notre avenir, ce qui implique, non seulement qu'elle s'adapte, mais qu'elle anticipe les besoins de nos élèves comme de leurs familles dans une société et un monde en mutation de plus en plus rapide ».

Cela passe par l'usage raisonné des écrans et l'appropriation d'une culture numérique responsable, un engagement renforcé dans la protection de l'environnement et la transition écologique. L'organisation par la France des Jeux olympiques et paralympiques a été « l'occasion de cultiver l'héritage sportif des jeux » et les valeurs qu'ils portent.

Dans tous ces domaines, nous savons pouvoir compter sur vous pour faire vivre ces objectifs, les traduire dans une action pédagogique et éducative cohérente et porteuse pour les élèves.

Dans le champ des compétences numériques, il s'agit de mieux éduquer et de permettre à l'École d'assurer son rôle dans l'éducation aux médias et la compréhension des avantages et inconvénients des technologies dans l'atteinte des enjeux de l'IA. En effet, l'École est confrontée à un triple enjeu : utiliser les opportunités de l'intelligence artificielle à des fins pédagogiques ; donner aux élèves les clés de compréhension, d'usages éthiques et sûrs ainsi que, pour ceux qui veulent développer une expertise, les compétences leur permettant d'élaborer des outils d'intelligence artificielle ; enfin, permettre à chacun d'exercer ses droits et de respecter ses devoirs.

La mobilisation en faveur de la transition écologique constitue l'un des axes réaffirmés de cette École du futur, plus engagée dans la protection de l'environnement. Notamment, l'accompagnement des éco-délégués doit être poursuivi et renforcé. Nous attirons votre attention sur la tenue de la Conférence des Nations unies sur l'océan à Nice en juin 2025, qui permet de déclarer l'année scolaire 2024-2025 « *Année de la mer* ». Un prix spécial « *Année de la mer* » est créé pour la session 2025 du Prix de l'action éco-délégué.

Enfin, nous vous rappelons que pour consolider votre action quotidienne, les projets élaborés dans le cadre du CNR Éducation « Notre école, faisons là ensemble » sont des leviers à saisir. Ces projets participent d'une démarche collective de transformation du service public d'éducation, au sein de laquelle l'alliance éducative doit pouvoir être confortée. Nous attirons votre attention sur l'importance de ce levier et vous invitons vivement à vous en emparer.

#### **4/ Votre démarche de formation.**

Afin de consolider vos compétences sur l'ensemble de ces champs comme sur d'autres, nous rappelons les deux modalités de formation existantes, et **complémentaires** l'une de l'autre :

- Trois regroupements inter-réseaux dans l'année, permettant un travail de développement professionnel local entre pairs.
- Les formations à candidature individuelle, dont le plan 2024-2025 est ouvert et accessible en suivant les liens ci-dessous :
  - des formations réservées aux CPE <https://www.ac-nice.fr/cycle-education-second-degre-cpe-aed-122836>
  - des formations réservées aux professeurs documentalistes <https://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-second-degre-documentation-122824>
  - des formations transversales, accessibles sur chacune de ces pages.

Nous vous engageons à consulter dès maintenant ces liens, à vous abonner aux modules qui retiennent votre attention, et à vous préinscrire **avant le 20 septembre** à ceux qui ont **lieu au 1er trimestre**. Une deuxième campagne de pré-inscription aura lieu à partir de janvier pour les formations qui sont programmées jusqu'en juin.

Vos collègues chargés de mission, dont nous rappelons ci-dessous les coordonnées, sont à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche d'inscription, dans le cas où vous seriez encore peu familiarisés avec la plateforme SOFIA. Plus largement, ils sont vos interlocuteurs de référence sur toutes les questions liées à votre démarche de formation.

Pour les CPE : Patrick Martini, [Patrick.Martini@ac-nice.fr](mailto:Patrick.Martini@ac-nice.fr)

Pour les professeurs documentalistes : Pascale Pougault, [Pascale.Pougault@ac-nice.fr](mailto:Pascale.Pougault@ac-nice.fr)

Enfin, nous actualisons nos coordonnées en ayant le plaisir d'accueillir une nouvelle collègue :

- Sylvie MEISSE, [sylvie.meisse@ac-nice.fr](mailto:sylvie.meisse@ac-nice.fr) ; 06 15 80 02 97
- Thierry CASSUBIE, [thierry-bruno.cassubie@ac-nice.fr](mailto:thierry-bruno.cassubie@ac-nice.fr) ; 06 23 39 29 96
- Laurence LEYENDECKER, [laurence.leyendecker@ac-nice.fr](mailto:laurence.leyendecker@ac-nice.fr) ; 06 16 59 84 29

Nous rappelons que nous sommes joignables à ces courriels et numéros pour de nombreuses questions, en vous engageons à ne pas hésiter à nous solliciter.

Pour finir, nous vous invitons également à veiller à mettre régulièrement à jour votre CV sur i-prof, notamment dans la perspective de certaines opérations de promotion telles que la classe exceptionnelle. Il est important de penser à faire figurer vos engagements dans des missions de nature exceptionnelle, que ce soit des missions nationales (ex : participation à des concours, conception de sujets nationaux d'examens, élaboration de ressources pour Eduscol, implication dans un TraAm...), des missions académiques (tutorat de professeurs stagiaires, animation de formations, participation à des groupes de travail...) ou des projets particuliers dans les établissements dans lesquels vous avez exercé.

Nous vous souhaitons une année scolaire 2024-2025 stimulante et épanouissante.

Bien cordialement.

L'équipe des IA-IPR EVS

### Sitographie

- La rentrée dans l'académie de Nice : <https://www.ac-nice.fr/rentree-scolaire>
- Le site académique des CPE : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/cpe/category/academique/>
- Le site académique des Professeurs documentalistes : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/doc-azur/#:-:text=Le%20site%20acad%C3%A9mique%20Doc%40zur,professionnels%20dans%20leur%20pratique%20p%C3%A9dagogique.>
  - TraAM Documentation : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/doc-azur/2023/12/14/presentation-des-traam-documentation-2023-2024/>
- Digipad de Mesdames COUDERT & ESTEBAN pour la formation laïcité : <https://digipad.app/p/701951/8976a5e7ec801>
- Eduscol Documentation : <https://eduscol.education.fr/2463/documentation>
- M@gistère -plateforme de formation : <https://magistere.education.fr/>
- Réseau Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>
- DRANE PACA : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/dane/>

### Bibliographie

- Buttner, Y., & Maurin, A. (2024). *Le droit de la vie scolaire : Ecoles, collèges, lycées.*
- Vademecum "Education aux média et à l'information : <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>